

REGLEMENT

APPEL A PROJETS « Long Life Challenges »

Date limite d'envoi des dossiers de candidature :

Le 7 avril 2023

1. Contexte

Le laboratoire AstraZeneca lance un appel à projets, intitulé « Long Life Challenges » dont les modalités sont décrites dans le présent règlement, afin de faire bénéficier jusqu'à huit (8) projets portés par des organisations (établissement de santé, association de professionnels de santé, associations loi 1901 ou association de patients) impliquées dans le parcours de soins du patient atteint de LLC (Leucémie Lymphoïde Chronique) d'un soutien financier. Jusqu'à sept (7) projets pourront être soutenus jusqu'à 10 000 (dix mille) euros et le projet coup de cœur du jury pourra être soutenu à hauteur de 15 000 (quinze mille) euros. Le montant du soutien financier sera déterminé en fonction des besoins du projet et du niveau de réponse aux critères de sélection de l'appel à projets.

Ainsi, Long Life Challenges s'engage à soutenir les projets des établissements de santé, des associations de professionnels de santé, des associations loi 1901 ou des associations de patients qui présenteront un intérêt majeur dans l'amélioration de la prise en charge et du parcours de soins des patients atteints de LLC sur le thème suivant :

- AstraZeneca se donne comme mission d'optimiser la prise en charge des patients atteints de LLC pour améliorer l'observance des patients sous traitement en vue de maximiser l'efficacité et la tolérance des thérapies.

2. Modalités

Conditions de candidature

La participation à l'appel à projets et, le cas échéant, l'attribution du soutien d'AstraZeneca, implique, pour tout candidat l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et la non-attribution du soutien.

Dossier de candidature

Un établissement de santé, une association de professionnels de santé, une association loi 1901 ou une association de patients doit être à l'initiative du projet et désigner un membre ou plusieurs membres comme porteur(s) de projet. Le projet peut être inter-régional. La structure qui porte le projet doit être établie en France. Le projet doit être réalisé en France. Les projets ne peuvent pas entrer dans le cadre d'ESR ou d'études cliniques et ne doivent pas être en lien avec l'utilisation des traitements AstraZeneca.

Les candidats souhaitant participer à l'appel à projets Long Life Challenges doivent soumettre leur dossier de candidature dûment rempli, en français, avec les pièces justificatives exigées le cas échéant, en ligne (via le lien suivant : <https://www.astrazeneca.fr/Innovation/longlifechallenges.html>) et par email à l'adresse longlifechallenges@astrazeneca.com.

Ce dossier se compose :

- D'un formulaire complété en ligne

- Option : de l'envoi d'éléments complémentaires ne comportant pas d'informations confidentielles pour aider à l'évaluation de votre projet (PowerPoint synthétique, liens web, vidéos...etc), par email à longlifechallenges@astrazeneca.com → Objet de l'email = Nom du projet – Long Life Challenges 2022

Le dossier de candidature permettra au comité de sélection de comprendre la nature du projet, son rationnel et son environnement.

Seuls les dossiers dûment remplis et contenant tous les éléments exigés seront examinés par le comité de sélection.

Dans l'hypothèse, où cela s'avèrerait nécessaire, un complément d'informations peut être demandé aux candidats.

Calendrier de l'appel à projets*

- Date limite de réception des dossiers : **7 avril 2023**
- Annonce des projets retenus pour la phase de sélection finale** : **2 mai 2023**
- Examen des dossiers par le jury : **semaine du 22 mai 2023**
- Annonce des lauréats : **juin 2023**

*Ce calendrier peut être amené à évoluer en fonction des conditions sanitaires liées à la Covid-19.

**Les porteurs de projets retenus seront contactés et guidés dans les étapes à suivre pour la phase de sélection finale (réalisation d'un pitch vidéo ou session de pitch en distanciel).

Sélection et composition du jury

Le comité AstraZeneca en charge de l'appel à projets, vérifie, avant leur transmission aux membres du jury, la conformité des dossiers candidats par rapport aux critères d'éligibilité, aux contraintes réglementaires appliquées à l'appel à projets et aux critères de sélection. Il s'assure également de la mise à disposition de tous les éléments nécessaires à l'évaluation du dossier.

Les projets retenus seront examinés par un jury composé d'experts reconnus pour leurs compétences dans le domaine de la LLC et du parcours de soins du patient atteint de LLC. Ce jury évaluera les candidatures et pourra sélectionner jusqu'à 8 dossiers incluant un projet coup de cœur.

La composition du jury sera mise en ligne et disponible sur le site astrazeneca.fr.

Annonce des projets sélectionnés

L'annonce des projets sélectionnés aura lieu en juin 2023. Les lauréats et les porteurs de projets non retenus seront avisés individuellement et par écrit.

Soutien financier d'AstraZeneca

Le porteur de projet doit détailler, dans son dossier de candidature, le niveau de soutien financier dont il a besoin pour le développement de son projet, le soutien d'AstraZeneca se limitant toutefois à 10 000 ou 15 000 euros.

3. Critères de sélection et évaluation du projet

Le projet présenté devra répondre aux principaux critères suivants :

- Cohérence et pertinence vis-à-vis des thématiques de l'appel à projets dans l'amélioration de prise en charge et du parcours de soins du patient atteint de LLC : - AstraZeneca se donne comme mission d'optimiser la prise en charge des patients atteints de LLC pour améliorer l'observance des patients sous traitement en vue de maximiser l'efficacité et la tolérance des thérapies.
- Amélioration apportée à la prise en charge et au parcours de soins du patient atteint de LLC
- Bénéfice direct apporté aux populations visées par le projet
- Maturité du projet (implémentation possible en 2023)
- Faisabilité du projet (financière, réglementaire, technologique...) et capacité de l'organisation à la mettre en œuvre
- Durabilité du projet : capacité à s'inscrire dans la durée, notamment en mobilisant d'autres soutiens, etc.
- Qualité du dossier : contenu et pièces fournies
- Besoin médical auquel répond le projet
- Solidité du projet
- Caractère d'innovation et d'originalité du projet
- Qualité de la réflexion et de la démarche de l'équipe projet
- Implication/engagement des porteurs de projets

4. Publication et annonces

AstraZeneca pourra publier sur le site astrazeneca.fr, les réseaux sociaux associés ou sur tous supports papier ou audiovisuel de son choix (site web, plateformes sociales, réseaux sociaux partenaires, newsletter, affichage, remis, mailing...), pendant une durée de cinq (5) ans, les résultats de l'appel à projets avec, notamment, la liste des candidats, la liste des lauréats, une brève description des dossiers présentés et des projets sélectionnés. A ce titre, le lauréat accepte que son nom et son logo soient utilisés à cette fin.

AstraZeneca pourra procéder à la présentation de l'appel à projets par tous moyens de son choix et, notamment par affichage, courrier électronique et autres supports électroniques, et dans le cadre de ses actions d'information médicale.

5. Partenariat et engagements des lauréats

Une convention de partenariat sera mise en place entre AstraZeneca et chaque lauréat pour fixer notamment les modalités du partenariat, en particulier les engagements de tous les acteurs, le soutien financier et les actions de communication décidées en commun. Mention de non-engagement envers les concurrents : « Ne pas s'engager avec un autre laboratoire pharmaceutique sur le sujet de l'appel à projets ».

Les lauréats de l'appel à projets peuvent par exemple :

- Faire état du soutien d'AstraZeneca dans les communications écrites, y compris réseaux sociaux ou orales relatives au projet ;
- Faire état du soutien du Laboratoire AstraZeneca France à l'organisation ;
- Accorder du temps pour participer à des interviews écrites, filmées ou audio, et céder leur droit à l'image pour la valorisation des projets lauréats ;
- Tenir AstraZeneca régulièrement informée de l'avancement du projet

6. Cas particuliers des organisations et entités juridiques soumises à la LAC

Dans l'hypothèse où le lauréat serait soumis à la Loi Anti-cadeaux, le soutien accordé par AstraZeneca est conditionné à l'autorisation de l'autorité compétente. Ainsi, en cas de refus de l'autorité compétente, AstraZeneca ne pourra pas apporter son soutien audit projet.

Pour toute question, vous pouvez adresser un email à longlifechallenges@astrazeneca.com